

Le Plan Local d'Urbanisme

Un point sur la réunion publique du 20 octobre

La réunion publique, proposée par le maire de Soisy dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), a permis :

1 - de rappeler **la nature réglementaire et juridique** de ce document ;
 2 - de préciser **les nombreuses évolutions depuis 2005**, année de l'adoption du PLU en vigueur : étude concernant les inondations, adoption d'un nouveau schéma directeur de gestion des eaux pluviales, étude relative à la biodiversité, suppression du C.O.S. (coefficient d'occupation des sols), passage de la part obligatoire de logements sociaux de 20 % à 25 % ; modification du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) ;



Réunion publique du 20 octobre 2023

3 - de détailler **le cadre dans lequel doit être élaboré le PLU**, qui doit tenir compte de certaines contraintes, notamment celles relevant de la forêt de protection, du plan de prévention des risques d'inondation, du site inscrit des bords de Seine et de la présence de canalisations de gaz haute pression ;

4 - de rappeler **les obligations légales des communes relatives à la loi S.R.U** comme la règle des 25 % de logements sociaux à atteindre, les 350 000€ de pénalités versées par an à l'Etat et la possibilité pour le préfet de prendre la main sur la construction des logements sociaux ;

5 - d'énoncer **les grandes orientations du PLU** : la préservation de notre cadre de vie et de notre patrimoine naturel et bâti, le maintien de l'équilibre entre « habitat et emploi », le soutien à l'activité commerciale, la réponse aux exigences légales en matière de logement social tout en respectant l'identité patrimoniale de Soisy, la mise en cohérence des règles du P.L.U. avec celles des cahiers des charges des lotissements et enfin la préservation et le développement du réseau des liaisons douces.

Calendrier prévisionnel de la révision du PLU :

- Finalisation du règlement et des pièces graphiques – octobre / novembre 2023
- Arrêt du projet – janvier 2024
- Consultation des personnes publiques associées – février / mars 2024
- Enquête publique – avril / mai 2024
- Mise en point du projet de PLU – juin 2024
- Approbation – juillet 2024

La fibre à Soisy

Le pré-raccordement préconisé



Grand Paris Sud et Seine Essonne Très Haut Débit proposent gratuitement le **pré-raccordement**.

Ce dispositif consiste à préparer le domicile pour l'accès à la fibre optique, sans l'obligation de choisir immédiatement un fournisseur d'accès à internet. Ainsi, lorsque l'ouverture des lignes sera de nouveau effective, la souscription de l'abonnement sera accessible plus rapidement.

Renseignements sur seineessonne-fibre.fr ou au 01 88 11 11 88

Par ailleurs, l'opérateur Altitude Infra lance l'opération «En attendant la fibre» qui permet à tout utilisateur non éligible à la fibre optique et ceux dont la souscription est «gelée» par les travaux de mise en conformité de faire une demande de **remboursement calculée selon certaines conditions**.

Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire d'avoir souscrit à un abonnement internet fibre ou satellite entre le 1er septembre 2023 et le 29 février 2024. Le montant du remboursement peut s'élever jusqu'à 40 € mensuels pendant 6 mois, soit un total maximum de 240 €. Enfin, la demande de remboursement doit être réalisée au plus tard le 31 juillet 2024.

Plus de renseignements sur en-attendant-la-fibre.altitudeinfra.fr